

M. l'échevin L. A. Lapointe soulève un point d'ordre, prétenant que ledit rapport ne peut être légalement adopté par le Conseil vu qu'il ne porte pas le nombre voulu de signatures de membres du Bureau des Commissaires, M. Hébert, Commissaire, ayant cessé de faire partie dudit Bureau depuis qu'il a signé ledit rapport.

Son Honneur le Maire décide que ledit point d'ordre n'est pas fondé et que le Conseil peut légalement disposer dudit rapport.

Et un débat s'engageant,

M. l'éch. MAYRAND propose, appuyé par M. l'éch. CHARTRAND,

Que ledit rapport soit renvoyé à une Commission Spéciale composée de MM. les échevins Larivière, Mayrand, St-Pierre, Hushion, Bastien, Dubeau, Pauzé, Lavergne, Houlé, Rubenstein et Chartrand, avec prière de faire rapport pour la prochaine séance du Conseil; le quorum de ladite Commission devant être de 4 membres.

Et un nouveau débat s'engageant,

M. l'éch. LAVERGNE propose en sous-amendement, appuyé par M. l'éch. GIROUX,

Que ledit rapport soit renvoyé à une Commission Spéciale, composée de MM. les échevins Larivière, Mayrand, St-Pierre, Hushion, Bastien, Pauzé, Houlé, Rubenstein et Chartrand, avec instruction de faire rapport au Conseil à sa prochaine assemblée, le quorum de ladite Commission devant être de 4 membres, ledit rapport devant conserver son rang sur l'ordre du jour.

Et un nouveau débat s'engageant,

MM. les éch. Larivière et Bastien retirent leur motion, du consentement des membres du Conseil, et le sous-amendement de M. l'éch. Lavergne, appuyé par M. l'éch. Giroux, étant mis aux voix, il est adopté et il est

Résolu: En conséquence

32.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un avis de motion de M l'échevin Houlé, à l'effet d'amender ou d'abroger les règlements Nos 529 et 578 concernant les limites de certains quartiers.

Sur proposition de M. l'éch. MENARD, appuyée par M. l'éch. LARIVIERE, il est

Résolu: Que ledit item soit biffé.

(MM les échevins L. A. Lapointe, Houlé, Chartrand et O'Connell, dissidents.)

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LARIVIERE,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,
Greffier-Adjoint de la Cité.

Ald. L. A. Lapointe raised a point of order contending that said report could not be legally adopted by the Council inasmuch as the same did not bear the requisite number of signatures of members of the Board of Commissioners, Mr. Hébert, Commissioner, having ceased to form part of said Board since signing said report.

His Worship the Mayor ruled that said point of order was not well taken and that said report could be legally disposed of by the Council.

And, a debate arising, Ald. MAYRAND moved, seconded by Ald. CHARTRAND,

That said report be referred to a Special Committee composed of Ald. Larivière, Mayrand, St-Pierre, Hushion, Bastien, Dubeau, Pauzé, Lavergne, Houlé, Rubenstein and Chartrand, with instructions to report to Council at its next meeting, the quorum of said Committee to be four members.

And, a further debate arising,

Moved in sub-amendment by Ald. LAVERGNE, seconded by Ald. GIROUX,

That said report be referred to a Special Committee composed as follows: Ald. Larivière, Mayrand, St-Pierre, Hushion, Bastien, Pauzé, Houlé, Rubenstein and Chartrand, with instructions to report to Council at its next meeting, the quorum of said Committee to be four members, said report to preserve its rank on the order of the day.

And, a further debate arising, Ald. Larivière and Bastien, with the consent of the Council, withdrew their motion, and, the vote being taken on the sub-amendment of Ald. Lavergne, seconded by Ald. Giroux,

The same was carried and it was

Resolved: Accordingly.

32.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Houlé to amend or repeal By-laws Nos. 529 and 578 concerning the limits of certain wards,

On motion of Ald. MENARD, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said item be struck.

(Ald. L. A. Lapointe, Houlé, Chartrand and O'Connell dissenting.)

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE,

The Council adjourned.

L. O. DAVID.
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst.-City Clerk.